



Communiqué de presse

Elections Régionales les 14 et 21 mars prochain

Les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars prochain. La commune rappelle que les électeurs doivent se présenter à leurs bureaux de vote munis de leur carte d'électeur bien sûr, mais également d'une pièce d'identité qui leur sera obligatoirement demandée. Les pièces d'identité peuvent être :

carte nationale d'identité

permis de conduire

carte d'ancien combattant de couleur chamois ou tricolore

passport

carte d'identité de parlementaire avec photographie

carte d'identité d' élu local avec photographie

carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie

permis de chasse avec photographie

livret ou carnet de circulation

carte d'identité ou de circulation avec photographie

recepissé valant justification de l'identité

attestation du dépôt d'une demande de carte nationale d'identité

ou de passeport

Les électrices ou électeurs non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à participer au scrutin.

Contact presse :

Adrien Gobbo

06 48 35 60 12

communication@marennes.fr